

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1110030: entreprises de montage de ponts et charpentes métalliques

En vigueur au 01/07/2009 (Dernière actualisation de la page 17/01/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 111).

Ce barème n'est pas applicable aux entreprises qui ressortissent à la commission paritaire de la construction et dont l'activité principale est la location de services et/ou de matériel pour l'exécution de tous travaux de levage, ou l'exécution de tous travaux de levage.

1. SALAIRES: MAJEURS

1.1. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h

Les salaires de base sont appliqués dans l'atelier et pour les déplacements, les salaires effectifs (= les salaires de base, majorés d'environ 18% à titre de prime de risque) au chantier.

1.1.1. SALAIRES HORAIRE: BASE

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	10.8621	11.2937
II Manoeuvre d'élite	11.1069	11.5480
III Manoeuvre spécialisé	11.4194	12.1115
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	11.6979	12.4421
V Spécialiste d'élite	11.9614	12.7547
VI Manoeuvre qualifié	12.3656	12.9812
VII Qualifié d'élite	12.5710	13.3120
VIII Qualifié d'élite	12.8833	13.7038
IX Brigadier	12.9875	13.7957
X Contremaître	13.7344	14.5982

1.1.2. SALAIRES HORAIRE: EFFECTIF

Classe	Limites salariales	
	Min.	Max.
I Manoeuvre ordinaire en formation	12.8311	13.3274
II Manoeuvre d'élite	13.1037	13.6487
III Manoeuvre spécialisé	13.4804	14.3070
IV Manoeuvre spécialiste d'élite	13.8113	14.7084

V Spécialiste d'élite	14.1266	15.0913
VI Manoeuvre qualifié	14.6135	15.3422
VII Qualifié d'élite	14.8677	15.7525
VIII Qualifié d'élite	15.2259	16.2178
IX Brigadier	15.3668	16.3466
X Contremaître	16.2762	17.2960

2. SALAIRES: MINEURS

(% du salaire de l'ouvrier majeur de la catégorie professionnelle à laquelle les intéressés appartiennent)

Age	
<16	75%
16	80%
16,5	85%
17	90%
17,5	95%
18	100%